



Plainte suite vol à l'etalage

Par **Carine95**, le **05/08/2016** à **19:32**

Bonjour,

Très peu fière et honteuse de mon acte, je poste mon histoire afin d'obtenir une réponse à mes questions.

Voilà, ayant des problèmes financier ce qui n'excuse en rien mon geste, j'ai volé 2 vêtements pour un montant de 27 euros à kiabi ce jour, c'est la première fois que cela m'arrive. La responsable après que le vigil ait fouillé mon sac à déposer une plainte à mon encontre qui seras remise au procureur selon ses dires, j'ai évidemment réglé la somme dûe et assumée les faits sur le dépôt de plainte. Qu'est ce que je risque suite à cela? Je m'inquiète pour mon casier judiciaire qui est vierge, est-il possible que ce dernier ne le soit plus? De plus sur ma carte d'identité figure une adresse quelle a relevé mais je ne vis plus à cette adresse. Je regrette oh comment mon geste. Merci de bien vouloir m'éclaircir sur le sujet.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/08/2016** à **19:45**

Bonsoir,

Lorsqu'il y a dépôt de plainte, cela suivra son cours mais s'agissant d'un délit mineur, je connais un cas récent où la personne a été condamné à des heures de T.I.G...

Casier judiciaire, oui, sauf si le tribunal en a ordonné la non-inscription

Par **Carine95**, le **05/08/2016** à **19:56**

Merci pragma pour votre réponse et votre non jugement je culpabilise tellement et j'ai tres peur de la suite, si toutefois une personne ayant vecu la meme chose pourrait temoigner afin de connaitre leur poursuite des choses?De plus je n'ai pas précisé que la responsable du magasin m'as demandé de me dévêtir ce qui est illégal il me semble ?